

Règles pour les filles de la maison du refuge

La maison du refuge a été fondée à Marseille en 1640. Elle avait pour objet de « *faire enfermer et corriger les filles et les femmes de débauche publique et de les retrancher ainsi de la société où elles causent tant de désordres en corrompant les mœurs des jeunes gens* ».

Initialement située rue du Refuge, elle portait également le nom d'hôpital Saint-Joseph. Il s'agissait d'une bâtisse de trois étages comportant 213 chambres individuelles dont les portes fermaient à clé.

Son fonctionnement a été rendu chaotique par des difficultés d'encadrement : les religieuses pressenties renonçaient en effet les unes après les autres au bout de quelques semaines.

Véritable maison de force au régime carcéral, elle était appelée « *la galère des femmes* » par le peuple marseillais. En 1838, elle a déménagé rue Paradis à l'emplacement de l'îlot Noilly-Prat et en 1848 au boulevard Baille, derrière l'hôpital de la Conception.

Tenue par les sœurs du Bon Pasteur d'Angers, elle est devenue le « *centre de redressement disciplinaire établi à l'encontre des femmes* ». En 1850 le centre a été reconnu par l'État avec pour mission de rééduquer les « *filles de justice* », jeunes mineures qui sont passées devant un juge. Les témoignages de nombreuses pensionnaires des années 1950 et 1960 font état de nombreux abus : agression physique, isolement, emprise psychologique sous couvert d'éducation religieuse.

Le centre a fonctionné jusqu'à la fin des années 1960.

